

AVIS AUX PARENTS



MON ENFANT

Que fait-il la journée ?

Des activités sont organisées sur place et en extérieur en fonction des âges. Types d'activités :

- Visite de la Ferme pour Enfants et de la caserne des pompiers.
- Sports : piscine, football, gymnastique, minigolf.
- Animation par une conteuse, bricolage, grands jeux, ...

Qui s'occupe de lui ?

L'animation est assurée par des animateurs(trices) breveté(e)s ou expérimenté(e)s, secondé(e)s par des chefs de plaine.

Que mange-t'il ?

L'enfant **doit** apporter son pique-nique du midi.

Un potage et un goûter sont compris dans le prix et servis respectivement à 12h00 et 15h30 pour tous les enfants.

Du lait est distribué à l'arrivée aux enfants de 3 à 6 ans.

Que doit-il emmener avec lui ?

Les enfants de moins de six ans doivent être porteur d'une pièce d'identité (copie) et de vêtements de rechange.

DEPOSER ET RECHERCHER MON ENFANT

Où ?

Les enfants doivent être déposés et recherchés au même endroit (voir liste sur le bulletin d'inscription).

Quand ?

Heure de prise en charge à l'école : entre **7h30 et 8h00**. Le staff se réserve le droit de refuser la prise en charge d'enfants qui arrivent en retard.

Transfert en bus vers le domaine du Poelbosch : **dès 8h00**.

Heure et reprise à l'école : à partir de 16h15 et au plus tard à **17h30**.

L'ACCES AU DOMAINE DU POELBOSCH EST INTERDIT A TOUT VEHICULE PRIVE PENDANT LES ACTIVITÉS DE LA PLAINE DE VACANCES.

ABSENCE - REMBOURSEMENT

Les absences sont signalées **avant 09h00** au service Kids' Holidays 02.423.12.47

Remboursement :

Uniquement **sur base d'un certificat médical** à remettre au service Kids' Holidays endéans les 2 jours.

Remarque : Ne pas remettre les certificats médicaux ou tout autre document destiné au service Kids' Holidays aux moniteurs présents dans les points de ramassage.

La procédure de remboursement ne sera entamée qu'à la clôture de la plaine de vacances.

SON HYGIENE, SA SANTE...

L'enfant doit être propre.

En cas de traitement médicamenteux, il faut remettre obligatoirement les médicaments à l'attention de la direction de la plaine de vacances, via l'animateur(trice) avec une note explicative établie par le médecin traitant.

Ne seront pris en considération que les régimes prescrits par un médecin (joindre la prescription).

IL A PERDU UN VETEMENT, UN OBJET : QUE FAIRE ?

Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les objets et vêtements perdus peuvent être retirés seulement pendant la durée de la plaine de vacances entre **17h00 et 17h45**, domaine du Poelbosch, avenue du Laerbeek 110, local staff 0490.666.372.

EST-CE DEDUCTIBLE DANS MA DECLARATION D'IMPOTS ?

Oui, une attestation fiscale sera envoyée, vers le mois d'avril de l'année suivante, à la personne ayant effectué le paiement de la plaine. Il est donc important de signaler tout changement d'adresse éventuel.

VOTRE RESPONSABILITE...

Les parents sont civilement et financièrement responsables des dégradations éventuelles que pourrait commettre leur enfant dans et dehors de la plaine de vacances.